



**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 3 - Mars 2018  
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 26 mars 2018**





# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 26 MARS 2018**

**Ouverture de la séance**

**SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018**

La séance du **LUNDI 26 MARS 2018** est ouverte à **10 H 36**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. PENSALFINI Eric**, excusé.

Cette séance était notamment consacrée aux questions d'actualité.



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 26 MARS 2018**

**SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018**

La séance du **MERCREDI 28 MARS 2018** est ouverte à **10 H 36**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **M. BAZIN Thibault**, **Mme CRUNCHANT Sylvie**, **M. HABLOT Stéphane**, **Mmes KRIER Catherine**, **MARCHAL-TARNUS Corinne**, **MAYEUX Sophie**, **PAILLARD Catherine** et **M. PENSALFINI Eric**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes LASSUS Anne**, **DAGUERRE-JACQUE Patricia**, **MM. SCHNEIDER Pascal**, **DESSEIN Jean Pierre**, **MARCHAL Michel**, **BLANCHOT Patrick**, **VARIN Christopher** et **LOCTIN Jean**.

## **RAPPORT N° 21 - MOTION POUR UNE REFORME STRUCTURELLE DU FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Dans 30 ans près d'un Français sur trois aura plus de 60 ans ; contre un sur cinq lors du dernier recensement. Entre 2005 et 2020 le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans aura doublé. L'augmentation du nombre de personnes âgées s'accompagnera naturellement d'une augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance. Anticiper ce mouvement en réformant notre système de financement de la perte d'autonomie répond avant tout à une exigence éthique et humaine. Car, par de-là ce débat qui peut apparaître technique voire gestionnaire se profile un enjeu sociétal majeur ; la capacité de notre modèle social à assurer de manière digne et respectueuse l'accompagnement de la fin de vie des Aînés.

Le Conseil départemental de Meurthe et Moselle est déterminé à relever le défi de l'allongement de la durée de vie et du vieillissement. Il contribue à hauteur de 179 millions d'euros à cette politique et par ailleurs, 6 000 postes équivalents temps plein sont au service de l'autonomie dans notre département.

Bien que la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement ait permis des avancées notamment en matière d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie à domicile, de soutien des aidants et de reconnaissance de la citoyenneté de la personne en perte d'autonomie, la réforme de la tarification des EHPAD qui visait une plus grande équité dans l'attribution de l'APA établissement, a vu dans le cadre de sa mise en œuvre, certains établissements connaître une diminution de leur dotations dépendance (40 % des EHPAD du département ; soit 28 établissements du 74.

- Considérant la complexité du financement tripartite des Ehpads qui repose sur le résident, l'ARS et le Département,
- Considérant la constante progression des coûts liés à la prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit pour les personnes âgées dépendantes ou leur famille, ou la part dédiée à l'APA dans les budgets des départements,
- Considérant les difficultés que rencontrent certains établissements à la suite de la réforme de la tarification prévue par la loi ASV et qui entraîne une baisse de leur dotation dépendance,
- Considérant l'impérieuse nécessité d'améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement des résidents, ainsi que les conditions de travail et de rémunération des personnels,
- Considérant que le système de financement de la perte d'autonomie est à bout de souffle,
- Considérant que le reste à charge est beaucoup trop important pour les résidents et renforce les inégalités,
- Considérant que le système de financement ne répond plus aux besoins croissants et n'est pas digne d'une politique ambitieuse en direction de nos aînés,

Le Conseil départemental de Meurthe et Moselle,

- demande la mise en place d'un système pérenne de financement de la perte d'autonomie reposant sur la solidarité nationale et universelle,

- demande à ce que la parité dans le cofinancement de l'APA soit enfin appliquée entre le Département et l'Etat, surtout dans un contexte où les finances des collectivités locales connaissent des attaques sans précédent,
- demande que les départements soient réellement impliqués dans ce débat national. A l'automne prochain, en Meurthe-et-Moselle s'ouvriront les Assises de l'Autonomie, afin de construire avec les acteurs de l'autonomie et les usagers le modèle de demain.

En attendant cette réforme structurelle du financement de la perte d'autonomie qui concernera également le volet soin géré par l'ARS, le Conseil départemental mettra en place une convergence positive de deux ans de la réforme de la tarification des EHPAD meurthe et mosellans. A l'issue de cette période, le Département avisera des évolutions à prendre en compte au regard du contexte.

Lors de sa session du 25 juin 2018, dans le cadre de l'examen du budget supplémentaire, le Conseil Départemental aura à délibérer sur l'impact budgétaire de cette mesure qui porte l'effort départemental à 375 000 € pour 2018 et à 180 000 € pour 2019.

Ce choix, effectué à titre conservatoire, ne peut être que provisoire. En effet, sa pérennisation validerait un système qui fait peser toujours davantage le financement de la dépendance sur le Département alors même que la part de l'Etat s'est progressivement dégradée et que le défi cinquième risque reste à relever.

--oo0oo--

Cette motion est adoptée à l'unanimité

### **RAPPORT N° 1 - BILAN DU PACTE TERRITORIAL INSERTION (PTI)**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le bilan de la première année de mise en oeuvre du PTI.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la droite et du centre, déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 26 MARS 2018**

**SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018**

La séance du **MERCREDI 28 MARS 2018** est ouverte à 14 H 15, sous la Présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de MM. BLANCHOT Patrick, CASONI Alain, Mme CRUNCHANT Sylvie, MM. DESSEIN Jean Pierre, HABLOT Stéphane, Mme KRIER Catherine, M. MAGUIN Frédéric, Mmes MARCHAL-TARNUS Corinne, MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine et M. PIZELLE Stéphane, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. LOCTIN Jean, Mmes SILVESTRI Annie, DAGUERRE-JACQUE Patricia, MM. BAZIN Thibault, SCHNEIDER Pascal, Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MM. BAUMANN Pierre, MARCHAL Michel, BINSINGER Luc, VARIN Christopher et Mme ALTERMATT Maryse.

**RAPPORT N° 2 - CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019 : BILAN 2017 ET PERSPECTIVES D' ACTIONS 2018**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le bilan annuel de la première année de mise en œuvre de la convention d'appui aux politiques d'insertion et autorise le président à la transmettre au Préfet avant le 31 mars 2018,
- approuve l'avenant à la convention d'appui aux politiques d'insertion entre le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et l'Etat,
- autorise le président à signer, au nom du département, cet avenant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, les élus du groupe de l'Union de la droite et du centre s'étant abstenu sur l'approbation du bilan annuel de mise en œuvre de la convention.

**RAPPORT N° 3 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) RELATIVE AUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) DANS LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI) EN MEURTHE-ET-MOSELLE - ANNE 2018**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat relative au contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) au titre de l'année 2018,
- autorise le président à la signer, au nom du département,
- autorise le président à signer la convention avec chacun des ateliers et chantiers d'insertion à intervenir pour répartir l'aide départementale en complément de l'aide de l'Etat (CERFA individuel ACI),
- et précise que les crédits seront prélevés au chapitre 17 - article 6565 sous fonction 564 - programme 411 - opération 002.



Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour,
- 18 voix contre – *les élus du groupe du groupe de l'Union de la droite et du Centre.*

**RAPPORT N° 4 - CONVENTION DE GESTION DU RSA AVEC LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- autorise son Président à signer, au nom du département, la convention à intervenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de la droite et du centre ayant déclaré s'abstenir.

**RAPPORT N° 5 - MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF AU FONDS TERRITORIAL INSERTION (FTI)**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte les mises à jour du règlement relatif au Fonds Territorial Insertion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - PARTENARIAT ENTRE POLE EMPLOI ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve le présent rapport,
- autorise son président, à signer en son nom, l'avenant n°1 à la convention cadre,

- autorise son Président, à signer en son nom, le renouvellement de la convention complémentaire relative à l'accompagnement de demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - LA COMMANDE PUBLIQUE : UN LEVIER POUR LA MISE EN OEUVRE DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION PERMETTANT L'ACCES OU LE RETOUR A L'EMPLOI DES PERSONNES EN PARCOURS D'INSERTION EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport intitulé "La commande publique : un levier pour la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en parcours d'insertion en Meurthe-et-Moselle".

**RAPPORT N° 8 - TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES GERES PAR DES SYNDICATS MIXTES A VOCATION ECONOMIQUE DONT EST MEMBRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

M. TROGRIC, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- acte :

- le retrait du département des syndicats mixtes de gestion des zones d'activités,
- le transfert des ZAE aux intercommunalités dans un cadre juridique et financier sécurisé et formalisé dans des protocoles,

- autorise le président à signer au nom du département lesdits protocoles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - DEMANDE DE CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES**

Mme MARCHAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Vu la demande de création d'une mission d'évaluation, relative à la compétence d'accueil, de prise en charge et d'hébergement des Mineurs non accompagnés,

- décide de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur les Mineurs non accompagnés,

- désigne pour siéger au sein de cette mission 9 membres :

- \* MM. MARCHAL, PIZELLE, Mmes KRIER, LASSUS,
- \* Mmes BOURSIER, MARCHAND, BEAUSERT LEICK, M. SCHNEIDER,
- \* Mme RIBEIRO.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALISEE - LES CTJEP**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention type 2018 à 2021 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les fédérations d'éducation populaire : la Ligue de L'Enseignement 54, la fédération départementale des Foyers Ruraux, la fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture, la fédération départementale Familles Rurales, la fédération départementale des Francas,

- et autorise son président à les signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide d'entériner les changements indiqués dans le rapport,
- et précise que ces modifications seront intégrées dans le fichier sur la sectorisation des collèges du département par communes et notifiées aux communes et collèges concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 - RD974 : DEVIATION D'ALLAIN - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

M. CORZANI, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- autorise l'augmentation de l'AP de la déviation d'Allain à hauteur de 250 000 € et la diminution temporaire de celle de Saint-Nicolas accès ZAC, de ce même montant,
- prend acte de la régularisation de cette opération lors d'une prochaine étape budgétaire de l'exercice 2018.

**RAPPORT N° 13 - BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - RECOURS AUX DEPENSES IMPREVUES 2017 DANS LE CADRE DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE TAXE D'AMENAGEMENT 2017 AU CAUE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du montant du produit de taxe d'aménagement reversé par le département au CAUE au titre de 2017 à savoir 1 078 718 € conformément aux dispositions de la délibération n° 9415 du 27 mars 2017,

- est informé du recours aux dépenses imprévues 2017 à hauteur de 108 718 € afin de pouvoir verser au CAUE son solde de financement 2017 suite à la notification définitive du produit de taxe d'aménagement perçue en 2017, en date du 12 janvier 2018,

- constate le caractère exécutoire de l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 15/02/2018, au titre du solde de financement 2017 du CAUE.

**RAPPORT N° 14 - REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de maintenir comme suit la répartition du produit de la taxe d'aménagement entre les actions de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et pour l'Environnement (CAUE) :

- 76,9 % pour les ENS,
- 23,1 % pour le CAUE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - BILAN ET ACTUALISATION DU PLAN**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'actualisation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée proposée,

- donne délégation à la commission permanente pour apporter les modifications nécessaires au plan ainsi adopté,

- autorise le président à signer tous les actes relatifs au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018 : REPRESENTATION AUX INSTANCES, ET ORGANISATION MATERIELLE ET TECHNIQUE DES OPERATIONS DE VOTE**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- maintient, pour le Comité Technique, le choix du paritarisme numérique et le droit de vote avec voix délibérative pour le collège employeur,

- reste à douze représentants titulaires et douze représentants suppléants pour chaque collège du Comité Technique ; le Président de l'instance étant comptabilisé dans le collège employeur,

- pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, maintient un paritarisme asymétrique et donne le droit de vote avec voix délibérative au collège employeur,

- reste à dix représentants titulaires et dix représentants suppléants pour les représentants du personnel et fixe à trois les représentants titulaires et à trois les représentants suppléants du collège employeur ; le Président de l'instance étant comptabilisé dans le collège employeur,

- maintient l'Instance consultative paritaire et de fixer à trois représentants titulaires et à trois représentants suppléants pour les représentants du personnel,

- décide de mettre en place le vote électronique pour l'ensemble des électeurs de la collectivité pour les élections professionnelles, sur la base des modalités techniques présentées en annexe au présent rapport,

- fixe les élections des représentants du personnel sur huit jours, soit du **29 novembre au 6 décembre 2018**, les horaires d'ouverture et de fermeture du scrutin étant définis en concertation avec les organisations syndicales et précisés dans un protocole électoral,

- et décide de recourir à un prestataire pour assurer le pilotage, la gestion et la maintenance du système de vote électronique.

--oo0oo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 17 - TRANSFORMATIONS, SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

1- approuve les créations et clôture des postes suivants :

**DGA Ressources - Direction des systèmes d'information**

	<b>Création</b>
Poste	3522
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative et technique : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal
IB	434-979
Fonction	Responsable du service support et gestion de parcs
Direction / Service	DSI Support et Gestion de parcs
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	01/04/2018

	<b>Clôture</b>	<b>Clôture</b>
Poste	1510	1511
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative et technique : rédacteur, rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, technicien, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Filière administrative et technique : rédacteur, rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe, technicien, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Fonction	Responsable du service support informatique	Responsable du service gestion du parc informatique
Direction / Service	DSI Support	DSI Gestion Administration Parcs
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	31/03/2018	31/03/2018

	<b>Création</b>
N° poste	3524
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
IB	347-548
Fonction	Agent de gestion de parc informatique
Direction/Service	DSI Support et Gestion de parcs
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL
Date d'effet envisagée	01/04/2018

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
N° poste	1539	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière technique : technicien, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Fonction	Assistant d'exploitation télécoms et réseaux	<b>Technicien support informatique, téléphonie et réseaux</b>
Direction/Service	DSI Réseaux et Telecom	<b>DSI Support et Gestion de parcs</b>
Lieu d'affectation et RA	CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL	
Date d'effet envisagée	31/03/2018	01/04/2018



**DGA Territoires - Direction de l'Education - Archives départementales et Médiathèque départementale**

	<b>Création</b>
Poste	3521
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière technique : ingénieur, ingénieur principal
IB	434-979
Fonction	Chef de projet architectures systèmes
Direction / Service	DITER Adj Culture Archives
Lieu d'affectation et RA	ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Date d'effet envisagée	01/04/2018

	<b>Ancienne situation</b>	<b>Nouvelle situation</b>
N° poste	<b>1440</b>	
Quotité du poste	100%	
Filière et Grades du poste	Filière culturelle : adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Fonction	Agent archiviste mobile inter services	
Direction / Service	ER Adj Culture Archives	<b>DITER Adj Cult Archives Collecte</b>
Lieu d'affectation et RA	ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	
Date d'effet envisagée	31/03/2018	<b>01/04/2018</b>

	<b>Création</b>
Poste	3523
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière culturelle : assistant de conservation, assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe, assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe
IB	366-701
Fonction	Animateur lecture publique/culture
Direction / Service	DITER Adj Cult Médiathèque
Lieu d'affectation et RA	MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
Date d'effet envisagée	01/04/2018

	<b>Clôture</b>	<b>Clôture</b>
Poste	1077	1068
Quotité du poste	100%	100%
Filière et Grades du poste	Filière culturelle : attaché de conservation, bibliothécaire	Filière culturelle et technique : adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe et adjoint technique, adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Fonction	Responsable de l'unité offre de services aux territoires	Chauffeur magasinier
Direction / Service	DITER Adj Cult Médiath Offres Ter	
Lieu d'affectation et RA	MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE	
Date d'effet envisagée	31/03/2018	

**DT Val de Lorraine - Solidarités**

	<b>Clôture</b>
N° poste	2380
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière médico-sociale : assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal
Fonction	Assistant social
Direction / Service	DT Val de Lor SOL MDS PAM PMI
Lieu d'affectation et RA	MDD DT VAL DE LORRAINE
Date d'effet envisagée	<b>31/03/2018</b>

	<b>Création</b>
N° poste	3525
Quotité du poste	100%
Filière et Grades du poste	Filière médico-sociale: puéricultrice de classe normale, puéricultrice de classe supérieure
IB	476-743
Fonction	Puéricultrice PMI de MDS
Direction/Service	DT Val de Lor SOL MDS PAM PMI
Lieu d'affectation et RA	MDD DT VAL DE LORRAINE
Date d'effet envisagée	01/04/2018

- approuve les clôtures de postes suivantes :

**DGA Territoires - Direction appui aux territoires et environnement  
Cité des Paysages**

	<b>Clôture</b>	<b>Clôture</b>	<b>Clôture</b>
N° poste	2588	2589	2590
Quotité du poste	100%	100%	17h30
Filière et Grades du poste	Filière technique : technicien principal, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Filière technique : adjoint technique des EE adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe des EE - adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe des EE	Filière technique : adjoint technique, adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Fonction	Resp d'équipe technique	Chef de cuisine	Agent d'entretien
Direction / Service	DITER ATE Cit Pays Gest Rest		
Lieu d'affectation et RA	SITE DE SION-VAUDEMONT		
Date d'effet envisagée	<b>01/04/2018</b>	<b>01/04/2018</b>	<b>01/04/2018</b>

--oo0oo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**RAPPORT N° 18 - CONVENTION DE SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS 2018-2022**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de services comptables et financiers entre le Conseil départemental, la Direction Générale des Finances Publiques et la Paierie départementale,

- et autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 - ACTUALISATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte le dispositif de remboursement des frais de déplacement engagé par les conseillers départementaux pour leur déplacement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 22 avril 2014, puis lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 31 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY,

sous les n° 1702755-3, 1702870-1, 1702971-1, 1702907-3, 1702992-1, 1703003-1, 1702988-1, 1702909-1, 1703042-3, 1703073-1, 1703108-1, 1702978-3, 1703048-1, 1703239-3, 1703356-3, 1703383-1, 1703263-1, 1703304-1, 1703492-1, 1800013-1, 1800005-3, 1800027-1, 1800002-1, 1800221-7, 1800030-1, 1800206-1, 1800211-1, 1800012-1, 1800245-1, 1800012-1, 1800207-3.

- 2 affaires enregistrées à la Cour d'Appel de NANCY, sous les n° RG n°17/02968 et RG n°18/00114.
- 1 affaire enregistrée à la Cour de Cassation sous le n° C1811137.
- 1 affaire enregistrée au Tribunal Administratif de STRASBOURG, sous le n° 1503739-4,

- prend également acte, de ce que son Président :

- a décidé de faire appel, dans 4 affaires enregistrées à la Cour d'Appel de NANCY,

- a décidé de se constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle, dans 1 affaire enregistrée au Tribunal Pour Enfants de NANCY,

- a exercé 1 action devant le Tribunal d'Instance de ST DIE-DES-VOSGES en résiliation d'un bail d'habitation et en paiement des loyers impayés,

- en dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 08 novembre 2017 au 23 février 2018, 36 affaires ont été jugées et parmi lesquelles, 33 ont reçu une issue favorable.

## **RAPPORT N° 22 - MOTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA LIMITATION DE VITESSE A 80 KMS/H**

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

Considérant la décision du chef de l'Etat et de son gouvernement d'imposer la **limitation de vitesse à 80 km/h** sur les routes secondaires à double sens, sans séparateur central,

Considérant que cette décision n'est étayée par aucune publication quant aux bilans des routes ayant fait l'objet d'une expérimentation, lancée il y a deux ans par l'ancien ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve,

Considérant qu'il est incontestable que **tout doit être mise en œuvre pour sauver des vies** sur tous les axes routiers comme sur l'ensemble des « points noirs » du Département,

Nous proposons, à l'appui de l'expertise du CEREMA, qui peut apporter une vraie expertise indépendante sur les points noirs et la planification, des techniciens de notre Département, en charge de nos routes, et l'expérience des élus qui vivent au quotidien leur territoire **que l'analyse, la pertinence et la décision de limiter la vitesse soit étudiée au cas par cas au sein de nos Directions d'Aménagement Territoriales.**

Accélérer la **réfection de tous les réseaux routiers**, pas seulement celui de notre Département, est une exigence pour notre collectivité comme pour l'Etat.

En même temps, la lutte contre les **grands excès de vitesse**, l'utilisation du **téléphone au volant**, la **lutte contre l'alcoolisme**, la conduite **sous effet de stupéfiants**, **l'endormissement** au volant, le **respect du code de la route**, doivent être l'exigence de toutes les forces de polices et des tribunaux de justice.

A l'appui du **vote unanime et solidaire de l'ensemble des élus de notre assemblée**, vous porterez, monsieur le Président, notre proposition auprès du 1<sup>er</sup> Ministre et son gouvernement, pour que la Meurthe-et-Moselle soit Département pilote sur cette question bien en amont de la clause de revoyure prévue en 2020 ?

--oo0oo--

A la demande de Mmes FALQUE, LEMAIRE-ASSFELD, LASSUS, LALANCE, ALTERMATT, MM. MARCHAL, BINSINGER, BLANCHOT, LOCTIN, PIZELLE, et VARIN les votes sont recueillis au scrutin public (article L 3121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Ont voté pour Mmes BALON, BEUSERT-LEICK, BILLOT, BOURSIER, CREUSOT, CRUNCHANT, DAGUERRE-JACQUE, LUPO, MARCHAND, NORMAND, PILOT, POPLINEAU, RIBEIRO, SILVESTRI, MM. ARIES, BAUMANN, BRUNNER, CAPS, CASONI, CORZANI, DE CARLI, HABLOT, HARMAND, KLEIN, MAGUIN, MINELLA, SCHNEIDER, TROGRIC.

Ont voté contre Mmes ALTERMATT, FALQUE, KRIER, LALANCE, LASSUS, LEMAIRE ASSFELD, MARCHAL-TARNUS, MAYEUX, PAILLARD, MM. BAZIN, BINSINGER, BLANCHOT, DESSEIN, LOCTIN, MARCHAL, PENSALFINI, PIZELLE, VARIN.

Cette Motion est rejetée :

- 28 voix contre,
- 18 voix pour.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h58.

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le  
**LUNDI 25 JUIN 2018** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN





**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du**

**Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

**48, Esplanade Jacques Baudot**

**54000 - NANCY**

